Image not found or type unknown

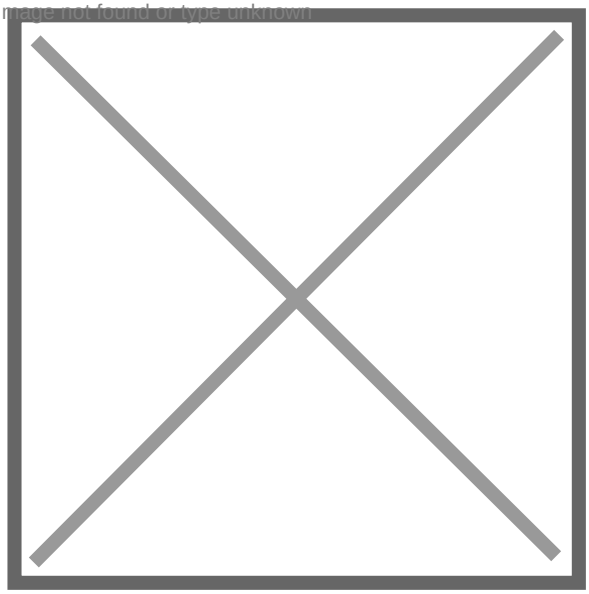

Vol de mon portable ... qui me rembourse ?

Par **Marco09**, le **05/05/2008** à **17:12**

Bonjour à tous,

Je me suis faite volée mon téléphone portable ce week ... pfff pas de chance, je venais de l'acheter il y a moins de 3 mois (facture à l'appui 224€ sans abonnement sans assurance).

Il se trouvait dans la voiture de ma copine qui se l'est faite fracturée. La voiture est assurée au tiers minimum sans le vol ni la tentative de vol.

Vers qui puis-je m'adresser pour un remboursement éventuel ?

Merci d'avance de votre aide !!! ;-)

Par **julian45**, le **05/05/2008** à **17:24**

bonjour, malheureusement vous auriez du prendre l'assurance de votre portable car vous auriez été remboursé. Vu que votre amie n'a pas le vol de compris dans son assurance, vous n'avez pas de recours. Demandez toujours à votre assurance personnelle mais je doute que vous récuperiez votre argent.
cordialement

Par **damien1**, le **05/05/2008** à **18:08**

Vous avez un problème, vous avez besoin de conseil juridique : nous pouvons vous aidez.
Dans le cadre d'une émission de télévision, venez poser votre question à l'un de nos avocats.
Contactez nous : 06 62 91 23 54

Par **jeetendra**, le **05/05/2008** à **19:01**

bonsoir, si vous avez acheté le telephone portable avec votre carte bleue voyez avec votre banque pour vous indemniser il y a quand même des conditions à remplir, renseignez vous aupres de votre banquier on ne sait jamais, cordialement

Par **Marco09**, le **05/05/2008** à **22:36**

Bonsoir et merci de vos réponses...
Je vais tenté auprès de l'assurance individuelle responsabilité civile.
Sinon jai réglé par CB mais voilà tout :
J'avais déjà payé un portable 119 € (qui été défectueux)
J'ai alors acheté un nouveau portable (celui en question) à 224€.
En tout j'ai payé 80€ par CB comme indiqué sur la facture :

224€ (nouveau portable)
- 119€ (rembousement du portable défectueux)
- 25€ (promotion en cours)
_____
= 80€ par CB Visa

Cordialement
Merci

Par **jeetendra**, le **05/05/2008** à **22:54**

n'essayez même pas aupres de votre propre assurance de responsabilité pour un prejudice que vous avez subi vous même et non accasionné à un tiers, bonne soirée à vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés